

PRESENTS – M. LEPOITTEVIN (Maire Délégué) – Mmes SEBIRE – LORIMIER – M. LIOT – Mme CREN – M. PINEL – Mme SOURISSE – MM. VIGNET – ROUXEL – Mmes FATÔME – GESNOUIN – LAINE – DUFOUR – M. BURNOUF – Mmes BLED - Nathalie RENARD – MM. LAISNEY – POIZOT – OVIVIER – M. LEREVEREND – Mme TIFFREAU – MM. FEUILLY – FRANÇOISE – Mme DESPLAINS – MM. HOUIVET – GOUREMAN – TAUPIN – PERRET

ABSENTS EXCUSES – Mme DELAUNAY (pouvoir à M. LEPOITTEVIN) – M. LEROUX (pouvoir à Mme SOURISSE) – M. VALTON (pouvoir à M. LIOT) – Mme BESNARD (pouvoir à Mme Nathalie RENARD) – Mme Nicolle RENARD (pouvoir à M. GOUREMAN)

M. Emmanuel POIZOT conformément à l'art. L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

Informations et communications diverses

❖ Monsieur Le Maire Délégué informe le Conseil communal des prochaines réunions du :

Conseil Communal de TOURLAVILLE

- Mercredi 4 mai à 18h00,
- Jeudi 16 juin à 18h00.

Conseil Municipal de CHERBOURG-EN-COTENTIN (à l'AGORA)

- Mercredi 20 avril à 17h00 (BP),
- Mercredi 18 mai à 17h00,
- Mercredi 29 juin à 17h00.

Le Conseil Communal prend acte

➤ **Point sur les TAP**

Mme LORIMIER rappelle l'engagement qui avait été pris auprès des parents et des enseignants, après 2 années de fonctionnement, de faire un bilan d'étape afin de proposer un schéma pérenne des TAP. Aussi, deux enquêtes ont été réalisées durant l'année scolaire en 2014-2015 auprès des parents et leurs représentants.

Le 18 novembre dernier, Mme LORIMIER a reçu les représentants des parents d'élèves. Lors de cette réunion, l'ensemble des parents s'est déclaré satisfait de l'offre riche et variée des activités, ont constaté que les TAP chez les élémentaires se passaient bien, que les enfants de maternelle semblaient fatigués. C'est d'ailleurs pour cette raison que l'activité en maternelle a été scindée en deux (1/2 heure de temps calme et 1/2 heure d'activité allégée).

A l'issue de cette rencontre, il a été demandé aux parents d'élèves de soumettre leurs propositions, elles ont été les suivantes :

- Maintien de l'existant avec TAP en début d'après-midi avec reprise des cours ensuite
- 2 x 1h30 en début d'après-midi avec reprise des cours ensuite
- 4 x 45' en début d'après-midi = régularité
- Arrêt des TAP pour les maternelles
- Cibler les TAP en fin d'après-midi
- Horaires identiques entre maternelle et élémentaire
- TAP sur 2 jours et activités facultatives sur le reste de la semaine

Le même type de réunion s'est tenu le 19 novembre avec les directeurs d'école qui ont fait part à leur tour de leurs propositions :

- aucun TAP en début d'après-midi
- Maintien des activités sur un même créneau horaire pour tout un groupe scolaire (pas d'horaires différents entre les maternelles et les élémentaires)
- Jours et horaires réguliers (donc tous les jours)
- Allègement des activités proposées afin de moins solliciter les enfants ; en proposant des temps libres, des activités non guidées.
- Choix possible des activités par les enfants
- Suppression des TAP pour les enfants de maternelle

À l'issue de ces réunions et propositions, les services ont élaboré un questionnaire qui a été diffusé aux familles dont le bilan est le suivant :

- 488 retours des parents d'élèves sur les 891 familles (soit 54.8%)
- 14 retours des représentants de parents d'élèves sur les 52 représentants (soit 26.9%)
- 35 retours des professeurs des écoles sur les 52 enseignants (soit 67.3%)

Fort de ces retours 4 propositions ont été élaborées puis présentées au comité de suivi en début d'année. (Présentation des propositions sur diaporama joint)

Le comité de suivi n'a pas souhaité se positionner sur les propositions.

Aussi, la municipalité fait le choix de retenir la solution suivante :

- 3 x 1 h en début d'après-midi pour Ferry, Jean Zay et Rousseau
- 3 x 1h en fin d'après-midi pour Voltaire, Hugo, Eglantine, Zola et Doucet (c'est le fonctionnement actuel), sans rotation de la journée de 6 heures et sans rotation de l'organisation chaque année.

En effet, ce choix a été motivé par :

- L'adhésion des parents à 71%
- Répond à la demande de régularité de la part des enseignants
- Ne remet pas en cause l'investissement des agents du service des sports, périscolaire et des ATSEM et des intervenants extérieurs, auxquels nous avons demandé de s'investir dans la mise en place des TAP et de ce fait ils n'auront pas d'heures en moins.

Le Conseil Communal prend acte

1) Rapport de synthèse du Budget Primitif 2016

Monsieur le maire délégué présente une synthèse du budget primitif avec une déclinaison pour la commune déléguée de Tourlaville

Intervention de M. FEUILLY

« Ma première remarque porte sur la légitimité de ce conseil puisque nous allons reprendre les mêmes débats dans quelques jours au niveau de la commune nouvelle. Les choses étant ce qu'elles sont, peut-être voulez-vous justifier de manière démocratique dont tout s'est passé. Nous allons donc assumer ce rôle et apporter nos commentaires sur ce budget.

Nous regrettons depuis que nous sommes élus le peu d'ambition du budget d'investissement. Je ne vais pas rentrer dans le détail pour Tourlaville puisqu'il faut plutôt débattre dans la globalité. Cependant, je n'ai pas vu de dépenses d'investissements structurants pour Tourlaville, seulement des dépenses d'entretien de bâtiments ou de terrains sportifs. Sur les 49.5 millions d'investissement, seuls 6.5 millions sont dévolus à l'attractivité et la compétitivité du territoire, ce qui est vraiment très, très faible. Ce n'est pas avec de tels montants que nous pourrions dynamiser notre nouvelle grande commune qui en a tant besoin.

Autre remarque concernant les charges de personnel sur le budget global de la commune nouvelle, je ne sais pas si on peut vous accuser d'avoir caché des choses mais nous dire que vous allez contenir la dépense des charges de personnel à une augmentation de 0.88%, en notifiant à la fin du paragraphe que vous allez vous servir des dépenses imprévues du chapitre 22, je pense qu'il aurait été plus correct de dire tout de suite que les charges du personnel vont vraiment augmenter parce que d'abord le point

d'indice va augmenter et d'autre part vous allez avoir des négociations compliquées avec les organisations syndicales puisque votre collègue Bernard CAUVIN s'était engagé, lors des derniers débats à la CUC, à aligner tout le monde sur les meilleures conditions, à savoir celles d'Equeurdreville-Hainneville. Aussi, visiblement je pense que vous nous cachez quelque chose sur ce chapitre et nous méritons la vérité. Troisième remarque, je m'interroge sur une dépense d'entretien et je pense que vous allez pouvoir nous éclairer, de 931K€ pour la passerelle de Cherbourg, je pense. C'est une certaine somme pour une passerelle qui ne sera pas inaugurée avant septembre ou je ne sais quand ? Pas pour le Tour de France en tout cas ! Une certaine somme pour une œuvre d'art, nous pouvons la qualifier comme telle. 231 k€ d'entretien la 1^{ère} année, je m'étonne. Pouvez-vous nous expliquer, cela nous intéresse. »

Réponse de M. Le Maire

« Sur la passerelle, je ne peux répondre. Ce sujet fera sans doute l'objet d'un prochain débat lors du conseil municipal de la commune nouvelle, le 20. Il y aura des gens qui répondront mieux que moi sur cette passerelle dont le surcoût est lié à des aléas.

Concernant le budget et les charges de personnel, je ne cache rien à personne. Les évolutions du point d'indice sont en cours, il y a aussi une nouvelle négociation sur les carrières qui est en cours aujourd'hui au ministère de la fonction publique. Tous ces éléments sont agrégés jusqu'à la présentation d'un budget supplémentaire en juin, dans lequel tous ces éléments sont agrégés à l'aide des comptes administratifs. Là, nous aurons une vraie photographie des dépenses du personnel qui aujourd'hui, dans l'état actuel des choses, n'ont évolué que de 0.88 %. Les négociations avec les syndicats, le Comité de Dialogue Permanent auxquels des élus Tourlavillais participent, avancent normalement et sereinement. Nous sommes à notre 9^{ème} ou 10^{ème} réunion, cela avance normalement. Les élections professionnelles ayant lieu le 24 mai prochain, il sera alors décidé lors du 1^{er} CT, s'il y a des évolutions à voir, notamment sur le régime indemnitaire des agents.

Quant à l'opportunité de présenter un budget, je pense que c'est une manière démocratique de vous présenter le budget et plus particulièrement pour Tourlaville tel qu'on vous l'aurait présenté s'il n'y avait pas eu de Commune nouvelle. Il représente 4.6 millions d'euros d'investissement, c'est un peu plus que l'année dernière ; nous commençons avec des grands chantiers, notamment avec la coopérative, l'école des Eglantines, la mise en œuvre d'un plan sur le handicap avec les travaux à la Base nautique à hauteur de pratiquement 340 000 €. Et puis également, ce n'est pas forcément Tourlaville, mais c'est la zone Bréquéal qui va commencer très prochainement à hauteur de 600 000 €. Nous n'avons pas à rougir de ce budget qui aide aussi les entreprises ; la participation de Cherbourg-en-Cotentin sur les EMR à hauteur de 2,9M € prouve aussi l'attachement de Cherbourg-en-Cotentin pour le développement économique du territoire. »

Intervention de M. GOUREMAN

« M. FEUILLY a évoqué tout à l'heure le questionnement qu'il avait quant à l'utilité des conseils des communes déléguées, je crois que la question va se poser de plus en plus, cela fait maintenant 3 mois qu'on est dans le nouveau dispositif et là on s'aperçoit que c'est ~~plus~~ une véritable usine à gaz qui a été mise en place. J'en veux pour preuve le dernier conseil de Cherbourg-en-Cotentin avec 81 délibérations sachant que le prochain qui nous attend ne sera peut-être pas ~~æ~~ mieux, je dirais en termes de simplicité. On peut se poser la question aussi quand on sait que de nombreux documents que nous avons eus la semaine dernière pour ce conseil municipal, on a déjà tout un tas de choses qui sont pratiquement actées, la délégation qui va venir, elle est déjà actée dans les documents de Cherbourg-en-Cotentin, visiblement tout est fait comme si, cela se comprend bien-sûr par rapport au système majoritaire qui est en place, finalement tout est acquis pratiquement d'avance pour Cherbourg-en-Cotentin. Donc je crois que là, on est vraiment au bout de 3 mois, on touche du doigt, je le répète cette usine à gaz qui a été mise en place et qu'il va falloir tenir au bout des bras, pendant encore 4 ans jusqu'en 2020. Je pense qu'il va y avoir des épuisements à venir parce que là je pense que cela devient extrêmement compliqué. Les choses sont faites comme cela, il va falloir faire avec, mais je ne suis pas très rassuré quand même sur ces 4 ans qui nous attendent jusqu'à ce qu'on mette en place le dispositif à une seule commune.

Je voudrais juste aussi faire une remarque, qui n'engage que moi et qui ne va pas m'attirer des sympathies, par rapport au Tour de France. Je suis surpris de voir le consensus qu'il y a actuellement sur les sommes phénoménales engagées par les différentes collectivités territoriales pour le Tour de France. On nous dit que nous n'avons pas d'argent, que les budgets sont serrés, qu'on doit faire des économies et notamment sur les dépenses sociales, et on n'arrête pas, que ce soit dans les communes, au département, au conseil régional, de sortir, excusez moi l'expression, du « Fric » pour ça et sans aucun problème et dans un consensus qui me laisse stupéfait. »

Réponse de M. Le Maire

« M. GOUREMAN, je vous laisse seul juge de vos propos, le Tour de France est une épreuve mondialement connue et retransmise à des millions de téléspectateurs. On a la chance historique, puisque le Tour de France est déjà passé dans le département, de voir le Tour de France pendant 2 jours plein sur le département. La participation de Cherbourg-en-Cotentin n'est pas énorme compte tenu de l'impact économique, publicitaire et touristique sur la région. C'est un événement majeur, il y a trois grands événements majeurs au monde au niveau du sport, pour certains, c'est tous les 4 ans, le tour de France, c'est tous les ans, les jeux olympiques et la coupe du monde de foot. Je sais monsieur GOUREMAN que vous êtes un adepte du sport. »

Réponse de M. GOUREMAN

« En plus je suis un fanatique du vélo, je tiens à le préciser monsieur le Maire. Simplement ce que je voudrais dire, c'est par rapport aux collectivités territoriales, je trouve extraordinaire cette faculté qu'on a à sortir de l'argent, alors qu'il apparaît très difficile de le faire dans d'autres circonstances. Les retombées économiques, oui je connaissais votre réponse monsieur le maire, c'est pourquoi j'ai pris la précaution de dire que je n'allais pas m'attirer des sympathies mais encore une fois, je suis vraiment surpris, j'espère que quand on aura besoin de financement en d'autre temps sur d'autre sujet, je souhaiterais – mais j'ai un côté naïf - que l'on puisse avoir une telle facilité à sortir de l'argent. »

Réponse de M. Le Maire

« Sur l'évènementiel local, on a aussi de grands événements nautiques qui sont générateurs de coûts, on parlait à un moment de la venue à nouveau d'une manifestation nautique telle que « la Tall ship », là les coûts seraient encore plus conséquents. Maintenant, le Tour de France arrive à La Glacerie. »

Intervention de M. FEUILLY

« Je ne suis pas tout à fait d'accord avec la position de mon ami Paul, je considère que cette dépense, est une dépense qui va donner une image à notre région qui en a tant besoin. On nous a tellement collé, au cours de mes innombrables déplacements pendant ma vie professionnelle, l'image de zones nucléaires et nucléarisées à outrance, que je pense que toutes les télévisions du monde qui montreront notre si belle région, montreront ses atouts et que économiquement, très rapidement, le point d'équilibre sera atteint par rapport à l'investissement et que les richesses économiques produites et indues suite au passage du Tour de France, nous permettront probablement de faire des dépenses sociales qu'on n'aurait peut-être pas pu faire si on n'avait pas eu le Tour de France. Je considère que c'est vraiment un bon investissement. »

Intervention de M. GOUREMAN

« J'ai bien compris que les retours d'investissement, vous les engagez sur le social ? »

Intervention de M. ROUXEL

« Juste quelques réflexions :

Concernant la question posée par Paul GOUREMAN, il est vrai que beaucoup de gens se posent la question en ces termes-là, et la réflexion me semble-t-il est judicieuse. Mais on pourra peut-être aussi l'élargir au financement du sport en général dans tous les domaines et en particulier dans le sport professionnel et le financement dans les clubs professionnels avec ce que l'on entend dire à l'occasion de la dernière affaire qui vient de sortir. La question effectivement peut se poser. Par contre en terme d'image, c'est vrai sans doute que le rapport qualité prix – si j'ose dire - est évident.

Sur l'opportunité de réunir le conseil municipal des communes déléguées, moi je pense que, dans la mesure où on a tous exigé lors de la mise en place de Cherbourg-en-Cotentin, de garder des communes déléguées, il me semble logique que les élus de ces communes-là, puissent débattre et donner un avis sur les affaires concernant l'ensemble de la commune. C'est d'ailleurs tellement vrai qu'à l'occasion de ce vote de budget, on peut ici avoir un éclairage et vous l'avez donné M. Le Maire, un éclairage particulier sur la part tourlavillaise, qui est un état spécial et pas un budget, dans ce budget.

Et dernier élément, c'est un peu en réponse à ce qu'à dit Hervé FEUILLY, et je ne sais pas si nous avons lu le même document, je m'aperçois que globalement le budget de la commune nouvelle, budget principal plus budget annexe, c'est 200 millions d'euros, et sur ces 200 millions d'euros, 50 millions d'investissement, c'est à dire 25 % du budget est destiné à l'investissement. Je crois que cela fait

longtemps que nous n'avions pas vu une telle part d'investissement dans un budget communal, cela est la 1^{ère} réflexion.

2^{ème} réflexion, en ce qui concerne Tourlaville, c'est 2 300 000 euros pour la commune de Tourlaville pour l'année prochaine en tant qu'investissement et je ne compte pas par exemple, les 700 000 euros sur la future zone d'activité de Bréquéal, qui on va dire est un investissement un peu plus global, mais 2 millions d'euros d'investissement sur la commune, il y a aussi de mémoire que longtemps qu'on n'a pas eu un tel chiffre. Entre parenthèse, en terme cela concerne aussi l'emploi local. Donc ce budget-là, confirme tout à fait si besoin en était que la commune nouvelle, je ne dis pas qu'il n'y a pas des aspects plus négatifs, mais au moins, sur l'aspect budgétaire, sur l'aspect financier, sur la possibilité d'avoir des leviers d'investissement importants, me semble tout à fait probant. »

Intervention de M. FEUILLY

« Mon cher André, j'ai bien lu le budget qui nous a été fourni, et en budget structurant pour les dépenses d'investissement, il n'y a que 6,5 millions d'euros, ce qui correspond à 14% des 49.5 millions d'euros. Donc ces 6 millions d'euros là sont vraiment des investissements structurants qui nous permettent d'espérer dans l'avenir, le reste ce sont des dépenses d'entretien de bâtiments et de toutes choses qui ne vont pas modifier fondamentalement l'avenir de notre région.

D'autre part, à revenir sur la légitimité de nos conseils, évidemment que nous préférerions débattre profondément et pouvoir agir sur des propositions de budget, mais en l'occurrence, là il nous est proposé comme le disait Paul GOUREMAN tout à l'heure, des budgets qui sont ficelés d'avance donc on peut toujours palabrer, on peut toujours aboyer dans le fond de la salle, cela ne changera strictement rien. Donc si on peut faire avancer les choses, si on juge que l'opposition a un rôle, que certaines personnes de la majorité peuvent discuter et faire avancer les choses, faisons perdurer ces conseils communaux, mais sinon, quel est l'intérêt ? Et même dans vos rangs de la majorité, une grande majorité de votre majorité, considère qu'on est là pour valider les lignes qui ont été décidées à côté. Cela demande quand même à réfléchir. »

Intervention de M. PERRET

« Petite précision pour M. ROUXEL, nous avons « Tourlaville différemment », tous les 4, voté contre la création des communes déléguées. On le voit encore aujourd'hui, il y des sièges qui sont vides. On a vu au conseil de Cherbourg-en-Cotentin, au début, M. ARRIVÉ, prendre je ne sais combien de minutes, pour donner tous les pouvoirs, je pense que cela va malheureusement s'accroître lors des prochains conseils municipaux, la question qui se pose, c'est de savoir si cela n'est pas voulu de faire de conseils municipaux qui durent 6h30 pour que tout le monde ne soit pas satisfait. Se pose toujours la question de la démocratie ? »

Réponse M. Le Maire

« M. PERRET d'abord, il y a des règles juridiques sur les conseils municipaux, nous sommes obligés de passer des délibérations au conseil municipal, il y en avait 82, il y a eu un certain nombre de désignations qui ont été faites, le débat d'orientation budgétaire a duré plus d'1h30, c'est normal, après il y a d'autres délibérations. Le ressentiment général par rapport à la durée du conseil municipal, a été bien sûr quasiment unanime, jusqu'à 23h30, mais on a connu cela aussi à la communauté urbaine lors des 1^{ères} séances d'installation à la suite des élections de 2014. Je pense que les choses vont se clarifier dans le temps, il y a bien-sûr des délibérations qui doivent être prises. Nous avons voulu également pour que le maximum de gens participent à ce conseil municipal, le mettre à 17h et ne pas le mettre à 14h, puisqu'il y a des gens qui travaillent, donc nous avons respecté un peu les désirs des uns et des autres, il faut savoir également que dans d'autres instances, notamment, le conseil Régional de Normandie ou le conseil Départemental, les sessions ont lieu sur 2 jours On n'est pas dans le même registre. J'ai alerté également M. Le Maire de Cherbourg-en-Cotentin, sur la durée relativement importante, on va y veiller bien entendu, à condition bien-sûr de respecter tout ce qui est juridique. Il n'y a pas d'intention malveillante de la part de qui que ce soit, pour que ces conseils durent le plus longtemps possible.

Sur le conseil d'aujourd'hui, il y a un certain nombre d'absents car nous sommes en période de vacances scolaires, certains conseillers sont partis en vacances, d'autres ont des activités professionnelles.

Nous aurons de nouveau l'occasion de débattre sur le budget dans 15 jours, mais je souhaite dire, on peut ne pas être d'accord, c'est votre droit légitime, que ce budget a été fait de manière sincère, en prenant toutes les dépenses de l'année précédente, en regardant ce qui va se faire dans le temps, en regardant comment on équilibre un budget – parce que les budgets des collectivités territoriales, contrairement à ceux de l'Etat, sont équilibrés – qu'aujourd'hui, nous n'avons pas eu le temps de travailler sur les comptes administratifs, ils vont venir progressivement, il y a de nombreux comptes

administratifs avec les budgets annexes, ils seront présentés au budget supplémentaire de juin, les 92 agents du pôle financier travaillent d'arrache-pied depuis le mois de juin et plus précisément pendant la période d'octobre/novembre/décembre, pour établir ces budgets afin que le budget soit voté dans les temps, c'est à dire avant le 30 avril. Je tiens à remercier tous les collaborateurs qui ont établi le budget, tout en sachant que nous n'avions pas tous les mêmes logiciels. Je tenais à le préciser. »

Le Conseil Communal émet un avis FAVORABLE pour :

- Approuver le budget primitif principal,
- Autoriser le versement des subventions inscrites en annexes

Vote du CC

Abstention : 4

Contre : 5

Pour : 24

2) Subventions aux associations sollicitation des communes déléguées

Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre 39-45	500
Union Nationale des Combattants	120
Association Pass'Ecole	20 000
Aide Familiale Populaire (Domi'Kid)	3 000
Association des Agents Territoriaux de la Ville de Tourlaville (AATT)	5 000
AMAC (selon convention)	
- élèves de moins de 18 ans : 200 € / an / élève	
- adultes débutants : 200 € / an/élève	25 000
- adultes confirmés : 150 € / an / élève	
- découverte musicale : 200 € / an / élève	
Patronage Laïque Tourlaville Mielles (PLTM)	3 228
Association Sportive Tourlavillaise	128 500
AST Cyclisme - Tour du Cotentin	2 000
Denver Trail Crew (VTT Lande St Gabriel)	500
École Voile et Vent	68 000
Patronage Laïque Tourlaville Basket (PLTB)	27 000
Pôle Plongée Normandie	7 450
Club de Kayak de Mer du Nord Cotentin	10 461
Usagers du port du Becquet	250
Association des Familles, des Résidents et des Bénévoles de l'EHPAD "La Sérénité"	500
Association des Pêcheurs Plaisanciers du Cotentin	200
Club de Loisirs de Tourlaville (CLT)	410 000
Club de loisirs de Tourlaville - Championnat France mini bolides	2 500
Gabiers des Flamands	1 000
Comité des Fêtes du Becquet	5 500
Société de Chasse Intercommunale Tourlaville Digosville FCM 178	200
Association Femmes créatives	200

Le Collectif des Quartiers + salsa	1 200
Les Marmots de nos quartiers	1 000
Coopératives écoles (classes nature et patrimoine et arbre de Noël)	20 750

Intervention de M. GOUREMAN

« Le CKMNC est sur le territoire Tourlavillais, dépend-il donc uniquement de la commune déléguée ? »

Réponse de M. Le Maire

« Oui, c'est la question que l'on s'est posée, sachant qu'il est sur le territoire, que la Ville de Cherbourg-Octeville participe peu ou pas au subventionnement, il a été décidé de le garder sur Tourlaville. »

Intervention de M. GOUREMAN

« Juste une précision, pour le vote j'ai un pouvoir de Mme Nicole RENARD, qui ne participe pas au vote puisqu'elle est partie prenante dans une association. »

Intervention de M. FEUILLY

« Quelques petites remarques, on voudrait quelques détails sur les 5000 € qui sont attribués à l'Association des Agents Territoriaux de la Ville de Tourlaville, c'est pour l'amicale ? Nous aurions aussi souhaité savoir ce qu'il en était du suivi des finances des clubs sportifs afin qu'on ne soit pas mis devant le fait accompli comme cela s'est passé cette année à propos de l'AST Foot. Il a été convenu qu'il y aurait un suivi des finances des différents clubs, donc je voudrais quelques précisions. De même, qu'être sûr que tous les projets des associations sportives ont bien été validés. C'est à dire que la subvention ne représente pas la globalité du budget de ces associations mais qu'elle ne dépasse pas globalement les 35 %, ce qui est une valeur reconnue dans le monde du sport. »

Réponse de M. Le Maire

« Concernant les agents territoriaux de la Ville de Tourlaville, qui aujourd'hui sont l'amicale des Agents Territoriaux de la Ville de Tourlaville, habituellement on versait une subvention de 5000 €. Aujourd'hui, il n'est pas encore décidé puisqu'il se discute au sein du Comité de Dialogue Permanent le fait d'avoir une amicale à l'échelle de Cherbourg-en-Cotentin, il y a de grosses discussions avec les organisations syndicales sur ce sujet. Donc, aujourd'hui, dans l'absolu, on a préféré maintenir ces 5000 €, pour les agents territoriaux de la Ville de Tourlaville qui reste en association pour le moment. Cela évoluera sans doute. »

Réponse de M. FEUILLY

« On peut dire que le système ancien perdure. »

Réponse de M. Le Maire

« Oui, sur le reste de vos questions, je vais laisser Claudine SOURISSE vous répondre. »

Intervention de Mme SOURISSE

« Pour les subventions, pour le sport essentiellement, nous avons mis en place des conventions d'objectifs, vous n'êtes pas sans le savoir, avec des fiches « action » qui sont chiffrées par rapport au budget des associations. En fin d'année, un bilan sera fait par rapport à ce qui nous aura été fourni et, si cela ne rentre pas dans le cadre, la subvention pourra être diminuée l'année d'après. Il faut absolument qu'il y ait un contrôle, c'est pour cela que nous avons mis en place ces conventions d'objectifs qui n'avaient jamais été mises en place jusqu'à présent. »

Réponse de M. FEUILLY

« Si vous attendez la fin de l'année, on risque de se retrouver devant la même procédure que celle qu'on a connue il y a quelques mois. Vous savez comment cela se passe, quand un président est aux abois, il vient tirer la sonnette de la Mairie, vous le savez bien, moi je pense qu'il est préférable d'anticiper et d'établir un certain suivi des comptes des associations, surtout celles qui sont un peu « budgétivores » parce que autrement, on va encore se retrouver un jour où l'autre devant le même dilemme et à ce moment-là, il y aura peut-être moins de consensus pour essayer de sauver ce qui est sauvable. »

Réponse de Mme SOURISSE

« Vous savez très bien que le bilan ne peut se faire qu'en fin d'année, quand ils ont clôturé leurs comptes. »

Intervention de M. FEUILLY

« Oui mais une situation ça se fait aussi ; on fait régulièrement des situations de façon comptable. »

Réponse de Mme SOURISSE

« Pour l'année prochaine, il y aura une politique sportive par rapport aux associations qui va être mise en place pour une harmonisation au sein de la commune nouvelle pour 2017 par rapport aux subventions avec des critères précis comme nous l'avons déjà fait dans les conventions d'objectifs, et c'est déjà un sacré contrôle par rapport à ce qui existait précédemment. »

Intervention de M. FEUILLY

« Je me permets d'insister sur le fait que l'on doit être très précis car autrement on va se retrouver devant d'autres problèmes que ceux que nous avons connus et quelquefois nettement supérieurs. »

Réponse de M. Le Maire

« Pour les conventions d'objectifs et de moyens votées en fin d'année et mises en œuvre au 1er janvier, c'était l'objet d'une discussion avec l'école voile et vent l'autre jour sur le budget pour savoir si on devait travailler en année calendaire ou scolaire puisque c'est compliqué d'autant que certaines associations ou sections travaillent en fonction des ligues ou des fédérations. Donc ces conventions d'objectifs, pour y revenir, ont été faites et établies avec des critères bien précis, lorsque les demandes de subventions sont arrivées, un contrôle a été fait par le service des sports, sous la direction de Claudine SOURISSE, afin de regarder si les associations rentraient bien dans les critères des conventions d'objectifs et de moyens. Certaines associations ne répondaient pas aux critères, on a renvoyé les dossiers pour qu'ils nous soient retournés avec des explications. Il faut être pédagogue et il faut reconnaître qu'il faut une certaine habitude pour remplir des documents cerfa

Sur la suite à donner à tout cela, nous participons aux assemblées générales, nous voyons s'il y a des dérives ou pas. Le bilan repart d'une nouvelle convention d'objectifs et de moyens qui a démarré au 1^{er} janvier, pour certains clubs leurs AG sont au mois de juin donc les budgets sont à cheval sur deux années calendaires, donc on y veille. »

Intervention de M. GOUREMAN

« Je pense que la mise en place des conventions d'objectifs est une bonne chose. C'est quelque chose qui était dans les cartons depuis longtemps, je pense qu'il fallait le mettre en place. Je voudrais dire que cela existait avant le 1^{er} janvier 2016, qu'il y a eu des conventions qui ont été mises en place avec la procédure des demandes de subventions avec les documents fournis à l'appui, et justement des documents budgétaires, ce qui se met en place est une bonne chose, et Claudine SOURISSE l'a évoqué tout à l'heure, il est évident, que le débat commence à s'amorcer et qu'il va falloir mettre cela en perspective avec la commune de Cherbourg-en-Cotentin. Parce que les 5 communes qui actuellement, ont toujours travaillé d'une certaine façon par rapport à leurs subventions et là je pense qu'il faut élargir d'ailleurs en dehors du sport, il n'y a pas que le sport, il y a des associations avec des budgets importants, et là il est évident qu'il va y avoir tout un débat qui va se mettre en place, parce qu'il va bien falloir trouver une cohérence dans l'attribution de ces subventions sur l'ensemble de la commune de Cherbourg-en-Cotentin. Si on a laissé aux communes déléguées un certain nombre de choses, pour moi, il est évident que même ces choses-là, devront être vues dans le cadre de la commune de Cherbourg-en-Cotentin. »

Réponse de M. Le Maire

« Je suis tout à fait d'accord avec vous, ceci étant, il faut que les choses se mettent en place, il y a eu un énorme travail de fait par les services financiers sur les subventions aux associations, Il faut harmoniser tout cela, il a une délégation sur la coordination des politiques publiques qui se met en place progressivement, et on voit bien aujourd'hui, on travaille sur le scolaire, sur les tarifications, sur les inscriptions scolaires, tout cela démarre progressivement, nous en sommes à 3 mois de Cherbourg-en-Cotentin, un certain nombre de travaux ont été faits par les comités techniques qui aujourd'hui sont repris par les élus des différentes communes, il est important de dire qu'un travail sur les tarifications est en cours, en vue notamment d'une uniformisation. C'est un aparté qu'il est important de souligner. »

Intervention de M. GOUREMAN

« Je voulais ajouter qu'on sent bien qu'une amorce de débat se fait et qu'on est peut-être dans une période de transition qui est peut-être un peu critique, car on commence déjà à entendre des comparaisons abruptes entre telle association et telle commune qui touche telle subvention etc... Il y a des comparaisons qui se font et qui sont extrêmement dangereuses, quand j'entends dire que tel club sportif a une subvention nettement inférieure à un autre club dont l'équipe 1^{ère} joue au même niveau, c'est là qu'on se rend compte que c'est extrêmement réducteur de parler comme ça. Une subvention s'apprécie à mon avis en fonction de tout un tas de critères concernant le club, tel que la formation des jeunes, la formation des arbitres etc... et ce quel que soit le sport concerné. Donc là il faudra faire attention à mon avis, mais je pense que ceux qui sont la charge de la responsabilité de Cherbourg-en-cotentin en sont conscients, il ne faut pas que les périodes intermédiaires durent longtemps. »

Réponse de M. Le Maire

« Des groupes travaillent sur ces sujets, un phasage est en cours. »

Le Conseil Communal émet un avis FAVORABLE sur les propositions de subventions

Vote du CC

Abstention : 3

Contre :

Pour : 29

3) Régulation des collections de la bibliothèque juniors de Tourlaville

Le Conseil Communal émet un avis FAVORABLE pour accepter la politique de régulation des collections telle que définie ci-dessous :

- **mauvais état physique** (lorsque la réparation s'avère impossible ou trop onéreuse) ou **contenu manifestement obsolète** : les ouvrages éliminés et remplacés pour cette raison seront détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler ;
- **nombre d'exemplaires trop important par rapport aux besoins** : les ouvrages éliminés pour cette raison seront proposés à d'autres structures ou associations ou, à défauts détruits ;
- **formalités administratives** : dans tous les cas, l'élimination d'ouvrages éliminés et leur destination, auquel sera annexée une liste des documents éliminés comportant les mentions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire.
-

Le Conseil Communal émet un avis FAVORABLE pour accepter de charger le responsable de la bibliothèque juniors de la commune déléguée de Tourlaville de mettre en œuvre cette politique et de signer les procès-verbaux d'élimination.

Vote du CC

Abstention :

Contre :

Pour : 33

4) Espace Culturel Buisson – Buvette et vente de produits divers – Création d'un bar éphémère

Le Conseil Communal émet un avis FAVORABLE pour autoriser la création d'un bar éphémère.

Le Conseil Communal émet un avis FAVORABLE pour approuver la tarification et les modalités de paiement suivantes :

Boissons	25 cl	33 cl	50 cl
Bière	2.50 €	3 €	
Sodas, jus de fruits	1.50 €	2 €	
Eau			1.50 €
Boisson chaude	1.50 €		
Friandise : 1 €			

Les moyens de paiements suivants seront proposés : carte bancaire, numéraire et chèque.

Vote du CC Abstention : Contre : Pour : 33

5) Permis de démolir – Ancienne coopérative maraîchère – Permis de construire pour ALSH

Intervention de M. PINEL :

« Ce projet est un projet de mandat, il est à l'entrée de ville, et répond à un besoin, tout le monde connaît le centre aéré du Bas de traînes qui ne répond plus aux normes surtout aux normes handicap entre autre, nous lançons ce projet dès maintenant. Nous avons opéré de la façon d'un appel à projet, c'est à dire : nous allons avoir 3 architectes qui vont nous proposer un projet et une commission Ad Hoc, la commission de Monique LORIMIER ainsi que la commission urbanisme et travaux se réuniront pour choisir le meilleur projet avec monsieur le Maire. »

Intervention de M. Le Maire délégué :

« Ce projet est un projet structurant. Le centre de loisirs est très attendu. »

Le Conseil Communal émet un avis FAVORABLE pour autoriser Monsieur Le Maire à signer et à procéder aux formalités administratives afférentes au permis de démolir de la coopérative et au permis de construire d'un Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH)

Vote du CC Abstention : Contre : Pour : 33

6) Collèges – Désignation d'un deuxième représentant municipal dans les établissements comportant une section d'éducation spécialisée

Le Conseil Communal émet un avis FAVORABLE pour les désignations suivantes :

Titulaires : Mme Monique LORIMIER et Mme Sylvie DELAUNAY

Suppléants : M. Thierry VALTON et M. Emmanuel POIZOT

Vote du CC Abstention : 4 Contre : Pour : 29

7) Prévention routière – Prix 2016

Le Conseil Communal ACCEPTE de fixer à 700,00 € le montant total des prix à répartir entre les lauréats du concours 2016 de la prévention routière.

Vote du CC Abstention : Contre : Pour : 33

Monsieur le Maire délégué remercie ses collègues pour la qualité des débats.

La séance est levée à : 19h20

**Le Maire Délégué
Gilbert LEPOITTEVIN**